

STATUT LEGAL

ACTIVITES AUTORISEES

Conseillers en investissement (art.24) :	Activité de Family Office
Courtiers en instruments financiers (art. 24-1)	
Commissionnaires (art. 24-2) :	Activité de conseiller en investissement Activité de courtier en instruments financiers
Gérants de fortunes (art. 24-3) :	Activité de conseiller en investissement Activité de courtier en instruments financiers Activité de commissionnaire Activité de Family Office
Professionnels intervenant pour compte propre (art. 24-4) :	Activité de conseiller en investissement Activité de courtier en instruments financiers Activité de commissionnaire Activité de gérant de fortunes Activité de Family Office
Teneurs de marché (art. 24-5)	
Preneurs d'instruments financiers (art. 24-6)	
Distributeurs de parts d'OPC (art. 24-7) :	Activité d'agent teneur de registre s'ils peuvent accepter ou faire des paiements
Sociétés d'intermédiation financière (art. 24-8)	
Entreprises d'investissement exploitant un MTF au Luxembourg (art. 24-9)	
Entreprises d'investissement exploitant un OTF au Luxembourg (art. 24-10)	

Agents teneurs de registre (art. 25) :	Activité d'agent administratif du secteur financier Activité d'agent de communication à la clientèle
Dépositaires professionnels d'instruments financiers (art. 26)	
Dépositaires professionnels d'actifs autres que des instruments financiers (art. 26-1)	
Opérateurs d'un marché réglementé agréé au Luxembourg (art. 27)	
Personnes effectuant des opérations de change-espèces (art. 28-2)	
Le recouvrement de créances (art. 28-3)	
Professionnels effectuant des opérations de prêt (art. 28-4)	
Professionnels effectuant du prêt de titres (art. 28-5)	
Family Offices (art. 28-6)	
Administrateurs de fonds communs d'épargne (art. 28-7)	
Domiciliataires de sociétés (art. 28-9) :	Activité de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés Activité de Family Office
Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés (art. 28-10) :	Activité de Family Office
Teneurs de compte central (art. 28-11)	

STATUT LEGAL**ACTIVITES AUTORISEES**

Agents de communication à la clientèle (art. 29-1)	
Agents administratifs du secteur financier (art. 29-2) :	Activité d'agent de communication à la clientèle
Opérateurs de systèmes informatiques primaires du secteur financier (art. 29-3) :	Activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier
Opérateurs de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier (art. 29-4)	
Prestataires de services de dématérialisation du secteur financier (art. 29-5)	
Prestataires de services de conservation du secteur financier (art. 29-6)	